

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES
BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA COMMUNE DE TANDEL**

Séance du 30 octobre 2019

Présents: KAES Ali, bourgmestre
AUST Alain et WEIS Nico, échevins
WAMPACH Jean Claude, secrétaire communal

Le collège échevinal,

Objet: Plan d'aménagement particulier; section FC de Longsdorf: PAP «am Duerf» à Longsdorf

Le Collège Echevinal,

Vu le dossier du 29 octobre 2019 reçu le 30 octobre 2019 élaboré par le bureau ingénieurs-conseils BEST de Senningerberg concernant un PAP dénommé «am Duerf» à Longsdorf pour le compte de la dame THEIS Eliane de Strassen;

Vu les articles 30 - 33 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, modifiée par la loi du 19 juillet 2005;

Vu la loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus » modifiant la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain;

Considérant que le dossier du 29 octobre 2019 qui se compose s'une partie écrite et graphique, ainsi que du rapport justificatif avec des annexes est conforme au plan d'aménagement général en vigueur de la commune de Tandel ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Décide de soumettre le présent dossier pour avis à la cellule d'évaluation du Ministère de l'Intérieur.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

Le Collège Echevinal,
(Suivent les signatures,)
pour extrait conforme à Bastendorf, le 30 octobre 2019

le Bourgmestre Le Secrétaire

